LE PROGRAMME EUROPÉEN ERASMUS+

Le programme de mobilité Erasmus+ offre la possibilité d'étudier en Europe en étant exonéré des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

A votre retour, vous validerez le diplôme de l'UVSQ dans lequel vous êtes inscrit(e).

Les différents accords signés par l'UVSQ avec plus d'une centaine d'universités européennes vous permettent d'effectuer un programme d'échange d'un semestre à d'une année universitaire selon votre niveau d'étude et votre formation.

Trouver mon université d'accueil Erasmus+

Accéder à la carte des accords de l'UVSQ.

La plupart des établissements acceptent une lettre de recommandation de niveau d'anglais d'un enseignant de l'UVSQ mais de plus en plus d'universités demandent un certificat de langue. Le résultat requis est généralement précisé sur la carte des échanges (minimum B2 en anglais).
Attention ! Certains établissements du Royaume-Uni demandent le TOEFL.

A savoir : les étudiants non-européens inscrits à l'UVSQ peuvent également effectuer un séjour Erasmus+.

Candidature

Vous devez candidater pendant l'année universitaire précédant votre départ. Le départ pourra se faire lors de la L3 ou du Master (sous réserve de l'accord du directeur du Master).

Veillez à suivre la procédure du programme d'échange

Si vous choisissez la zone géographique Europe (Erasmus+, North2North Europe, Europe hors E+), vous ne pourrez pas postuler aux autres programmes (Québec, conventions internationales)

Reconnaissance académique

Les résultats obtenus dans l'université d'accueil (s'ils sont satisfaisants) seront validés et pris en compte pour l'obtention de votre diplôme à l'UVSQ.

Modalités

Une fois sélectionné(e), vous pourrez faire une demande d'aide la mobilité Erasmus+ sans condition de ressources, conditionnée au montant de la subvention allouée à l'UVSQ par l'Agence Erasmus+.

Mobilité courte des enseignants et des personnels administratifs

Le programme Erasmus+ permet de financer la mobilité courte du personnel (enseignants et personnels administratifs).

» **Périodes d'enseignement** : cette activité permet au personnel enseignant des EES ou au personnel des entreprises d'enseigner dans un EES partenaire à l' étranger. La mobilité du personnel à des fins d'enseignement peut se faire dans n' importe quelle branche ou discipline académique;

» **Périodes de formation** : cette activité soutient le développement professionnel du personnel enseignant et non enseignant des EES sous la forme d'évènements de formation à l'étranger (à l'exception des conférences) et de périodes d'observations en situation de travail/formations dans un EES partenaire ou dans une autre organisation pertinente à l'étranger.

Pour toute demande de mobilité de personnel, contacter agreements@uvsq.fr

Le programme Erasmus+ et l'inclusion

Le programme Erasmus+ vise à développer l’égalité des chances, l’inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d’opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Des financements complémentaires sont disponibles pour vous accompagner dans votre projet de mobilité.

Vous pouvez obtenir un financement complémentaire ("top-up") de 250 € par mois en plus de votre bourse Erasmus+ si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Boursier du CROUS - échelons 6 et 7
- Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
- Résident d'une ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)
- Résident d'un quartier prioritaire de la ville

Si vous êtes en situation de handicap ou affection de longue durée, une prise en charge est également possible sur la base des frais réels des dépenses nécessaires à la mobilité.